



LES HALTES SCOLAIRES

ARC-EN-CIEL INC.

Claudette LeBel, propriétaire

4 rue Eugène, St-Basile, NB E7C 1R2

Tél : 506-263-5035 / Fax: 506-263-5532

Cell: 506-737-3332

claudettejlebel@hotmail.com

École Régionale St-Basile / École Carrefour de la Jeunesse Edmundston

Les haltes scolaires Arc-En-Ciel Inc est une compagnie privée à propriétaire unique qui a ouvert ses portes en septembre 1997.

Présentement cette entreprise regroupe 2 haltes scolaires situées dans 2 écoles du DSFNO, soit; École Régionale St-Basile et le Carrefour de la Jeunesse Edmundston, nous desservons les enfants d'âges scolaires de maternelle à 6^e année.

Les enfants inscrits dans nos programmes trouveront toutes sortes d'activités mises à leur disposition qui leur permettront de développer leurs sens.

NOTRE RÔLE

La halte étant le lien entre l'école et la maison, on y retrouvera les mêmes valeurs comme le respect des autres, la responsabilisation des enfants, l'estime de soi et la communication.

Il est primordial pour leur développement que les enfants s'amuse c'est pourquoi le jeu reste notre priorité.

Nos établissements sont licenciés et certifiés par le Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance. Il assure donc à votre enfant un environnement sain et sécuritaire.

L'établissement est accessible aux parents ou tuteurs en tout temps lors des heures d'ouverture de la halte scolaire. Lorsque que vous vous présentez, vous devez, au préalable téléphoner à la halte (le numéro est affiché à l'entrée principale) afin qu'une éducatrice vienne vous ouvrir la porte.

Si un parent est assujéti à une ordonnance limitant son droit de visite, l'autre parent doit fournir au personnel des copies des ordonnances d'accès, des ordonnances du tribunal ou des ordonnances d'interdiction de communiquer qui seront inclus dans le dossier de l'enfant.

POLITIQUE INCLUSION

Afin de desservir toute la population, il est primordiale d'y inclure tout le monde, alors nos services seront offerts dans un milieu inclusif, c'est-à-dire qui respecte la diversité des enfants et des familles quant à leur race, leur couleur, leur croyance ou religion, leur origine nationale, leur ascendance, leur lieu d'origine, leur âge, leur incapacité, leur état matrimonial, leur situation familiale, leur orientation sexuelle, leur sexe, leur identité ou expression de genre, leur conditions sociale ou leur convictions ou activités politiques.

PROCÉDURE COMPORTEMENTS DIFFICILES ET/OU EXCLUSION

Lorsque survient des difficultés avec le comportement d'un enfant, voici les mesures qui seront prises afin de remédier aux problèmes.

- Faire des observations et documenter celles-ci
- Rencontrer les parents pour recueillir leurs commentaires et planifier le soutien nécessaire,
- Communiquer avec la personne Mentore en assurance de la qualité, la personne adjointe pédagogie en petite enfance et le personnel du programme d'appui à l'inclusion afin de trouver des pistes de solution.
- Participer à des occasions d'apprentissage professionnel ou formation spécifique à la situation (comportements difficiles, etc...)
- Orienter les parents vers des ressources et des services communautaires.

RENCONTRE AVEC LES PARENTS

Afin d'avoir une bonne relation entre tous les intervenants auprès des enfants, il est très important de pouvoir échanger entre nous, donc il est primordial de pouvoir communiquer avec les parents. Le parent à accès aux éducatrices à tous les jours lorsqu'il vient chercher son enfant. De plus, je suis disponible en tout temps pour une rencontre ou pour une discussion. Lors de l'inscription de chaque enfant, le parent est invité à me rejoindre par l'entremise de messenger FB, ce moyen est utilisé chaque semaine pour le suivi des frais de garde, les autres moyens sont mon courriel et mes numéros de téléphone que vous avez en main avec ce document. Les parents n'ont pas à fournir de notice mais je fournirai une semaine de notice lors de l'exclusion d'un enfant de la halte scolaire.

LA DISCIPLINE

La discipline à la halte scolaire est très importante autant pour les enfants que les éducatrices, elle permet un meilleur contrôle et favorise un environnement plaisant et sécuritaire. Concrètement pour les enfants ceci veut dire : Ne pas pousser les amis, faire attention aux jouets, ne pas courir dans les locaux alloués à la halte, ne pas crier, ne pas utiliser de langages vulgaires et ranger les jouets lorsqu'on a fini. Lorsqu'un enfant manque à ces règles, l'éducatrice pourras le mettre en retrait afin de réfléchir quelques minutes. Le temps de retrait est défini selon l'âge de l'enfant.

HORAIRE DE LA HALTE SCOLAIRE

13h30 arrivées des éducatrices

14h30 collations

15h00 activités dans les centres, le gymnase et la cour d'école

16h30 période de devoirs

17h00 fermeture du gymnase

17h15 jeux extérieurs jusqu'à l'arrivée des parents si le temps le permet

17h30 fermeture de la halte

HEURES D'OUVERTURE DES HALTES SCOLAIRES

Demi journée normale : De 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi

Vendredi pédagogique : De 11h30 à 17h30

Journée pédagogique entière : De 7h00 à 17h30

LISTE DE COLLATIONS

Nous servons une collation santé à tous les jours, nous avons toujours des pommes, bananes, oranges ainsi que du lait et de l'eau, si vous préférez envoyer vous-même la collation vous devez suivre les règles de votre école, exemple; pas de produits avec arachides.

Il y aura aussi des collations surprises pour les fêtes spéciales comme Halloween, Noël, Pâques, soient petits gâteaux, chips, pop corn etc...

S'il y a un ou des enfants allergiques à des aliments en particulier, vous retirerons automatiquement ces aliments du menu de la halte lors que l'enfant sera présent.

Une liste des allergies est affichée sur notre tableau d'affichage ou sur le frigidaire de la halte ainsi que dans notre manuel de travail.

Veuillez prendre note que les portions sont déterminées à l'avance afin que chaque enfant reçoive une part adéquate. Prévoyez une collation santé dans le sac de votre enfant si celui-ci reste plusieurs heures à la halte.

COVID-19

Si des mesures supplémentaires concernant le covid-19 sont nécessaires, nous ferons les changements au fur et à mesure que le Ministère fait ses recommandations. Nous vous aviserons de ces nouvelles mesures lorsqu'elles seront effectives.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS (Programme d'assistance au service de garderie)

Un programme gouvernemental a été mis sur pied afin de venir en aide aux familles à faibles revenus. Renseignez-vous auprès de la halte scolaire ou en communiquant avec le Ministère du Développement Social, Local 408, Carrefour Assomption, Edmundston, NB

Tél : 1-833-733-7835

Renouvellement de votre place à la halte scolaire pour septembre prochain

Entente entre la halte scolaire et le(s) parent(s)

Tout ceux qui sont déjà inscrit

Vous devez confirmer votre présence par messenger FB, pour le début de la prochaine année scolaire dans les 10 jours suivant la réception de ce document.

Pour les nouvelles inscriptions

Votre place sera réservée seulement lorsque vous aurez complété et retourné par courriel le formulaire d'inscription.

Toutes les places sont à temps plein, aucun temps partiel alors vous devez payer lorsque votre enfant est absent.

Les frais d'entrée de \$20.00 sont dus la première semaine de septembre.
(ne pas payer les frais d'inscription avant cette date)

\$70.00 par semaine sans exception et cela comprend :

Les jours fériés du calendrier scolaire (nous sommes fermés)

Les jours de tempête (nous sommes fermés)

Les demi-journées pédagogiques (nous sommes ouverts)

Les journées pédagogiques entières (nous sommes ouverts)

Les rentrées progressives des maternelles et 1^{ère} année, vous pouvez apporter votre enfant à partir de 14h30 même s'il ne va pas à l'école cet journée-là.

Toutes autres journées qui sont hors de notre contrôle et imposé par le DSFNO

Vous n'avez pas à payer 3 semaines dans l'année scolaire, soit 2 semaines à Noel et 1 semaine au congé de mars.

Si vos frais de garde sont payés au plus tard le vendredi soir de chaque semaine, vous ne recevrez aucun message de moi sur messenger FB. Par contre si vous dépassez le vendredi soir, je vous enverrai un message afin de vous faire penser de payer. Il est donc avantageux de céduer vos paiements au plus tard le vendredi. Lorsque vous ferez votre inscription par messenger ou courriel, cela signifie que vous avez lu et compris ce document et que vous acceptez les conditions tel que décrit plus haut.

PROCÉDURE DE PAIEMENT

Tous les paiements sont faits par voie électronique, voici les étapes à suivre :
Vous devez utiliser mon courriel et non mes numéros de téléphone

claudettejlebel@hotmail.com

Vous n'avez pas besoin de mot de passe, tout se fait automatiquement
Vous devez inscrire les **initiales de votre école** et le **nom de votre enfant** afin que nous puissions attribuer le paiement à la bonne personne, vous pouvez payer pour plus d'un enfant à la fois.

EXEMPLE : Lavoie, Zac SB

PLAINTES ET GRIEFS

Voici les procédures à suivre concernant les plaintes :

- 1- Vous devez parler avec l'éducatrice en charge de votre halte scolaire et si le problème persiste,
- 2- Vous devez communiquer avec Mme Claudette LeBel au 506-263-5035
- 3- Si le problème n'a pu être réglé avec l'administration de la halte, vous pouvez communiquer avec :
- 4- Mme Geneviève Abud, inspecteur/enquêteur au 506-838-1270 ou Mme Pascale Dumont-Levesque au 506-838-1271

CONCLUSION

Ce document donne les grandes lignes de ce qu'est une halte scolaire ainsi que son fonctionnement, si vous avez des questions il ne faut surtout pas hésiter, je suis disponible en tout temps afin de vous donner le service auquel vous avez droit.

Au plaisir,

Claudette LeBel

Claudette LeBel